







Le Département de la Dordogne porte en partenariat avec la Fédération des Cuma (FD Cuma 24) et le Syndicat Départemental d'Energies (SDE 24) un second Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) soutenu par l'ADEME.

Ce contrat, d'une durée de 4 ans, permet d'accélérer l'émergence de projets en faveur de la transition énergétique du territoire en proposant un accompagnement technique et financier aux maîtres d'ouvrage publics et privés.

L'objectif d'ici 2028 est d'atteindre une production d'EnR de 15 GWh.

Quel est l'intérêt de ce contrat?

En inscrivant leurs projets dans ce contrat territorial, les maîtres d'ouvrage bénéficient :

- d'une expertise sur les différentes solutions EnR envisagées (notes d'opportunité gratuites);
- d'une assistance technique à toutes les étapes de leur opération avec des interlocuteurs dédiés ;
- d'aides financières de l'ADEME grâce au regroupement des petits et moyens projets permettant de prétendre collectivement au Fonds Chaleur
- > jusqu'à 70% des honoraires pour la réalisation d'études de faisabilité,
- > financement forfaitaire au MWh attribué en fonction du volume d'EnR annuel valorisé (cumulables avec d'autres subventions publiques).

Quels sont les projets de chaleur renouvelable éligibles ?

Sont éligibles les installations de production de chaleur à partir de :

- Chaleur fatale des processus industriels
- Solaire thermique pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, les piscines et les systèmes industriels
- Géothermie pour le chauffage et le rafraîchissement
- Biomasse (création ou renouvellement) avec des chaudières plaquettes, granulés de bois, miscanthus, coquilles de noix...
- Réseau de chaleur (création ou extension) associé à ces 4 types d'EnR et répondant à certains critères techniques.

Qui sont les porteurs de projets concernés par ce dispositif?

- Communes et intercommunalités
- Entreprises privées (industrielles, agricoles ou tertiaires)
- Bailleurs sociaux
- Etablissements médico-sociaux
- Associations





Quelques exemples de réussites





Manoir Puymarteau - Brantôme en Périgord Projet privé de géothermie sur sondes

En vue d'y développer une activité SPA/Bien être, le Manoir Puymarteau a fait le choix de la géothermie pour ses besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire (ECS) ainsi que pour le rafraîchissement l'été. Cette installation se compose de pompes à chaleur (PAC) et de ballons ECS pour le plancher chauffant. La production géothermique est assurée par 8 sondes de 100 mètres.



Commune de Sanilhac Projet public de géothermie sur sondes

Pour le chauffage et le rafraîchissement de sa maison de santé pluridisciplinaire, la commune de Sanilhac a opté pour une solution écologique et discrète : la géothermie. 4 sondes verticales de 100 mètres de profondeur, une pompe à chaleur eau/eau associée à un ballon tampon, permettent de satisfaire 100 % de sa consommation d'énergies.



Commune de Saint-Geniès Projet public de chaufferie biomasse

La commune de Saint-Geniès a réalisé la construction d'une chaufferie comprenant un silo maçonné d'une capacité de 30 m³. Une chaudière Eco HK 70 fournit la chaleur à l'école maternelle et à l'école primaire par un réseau technique. Le remplissage du silo se fait par soufflage au même titre que du granulé. Celui-ci offre une autonomie d'1 mois et demi minimum.

Retrouvez toutes les Fiches des retours d'expérience des projets réalisés <u>en cliquant sur le lien</u>.

Contacts



Cédric CHAMINADE Vincent DECQ Émilie BASTIDE Gestionnaires en Énergies 05 53 06 62 35 energies@sde24.fr



Fanny TRIBOULET

Agent de développement changement climatique - transition énergétique 07 85 47 38 42 f.triboulet@dordogne.fr



Simon SALORT

Animateur Énergies Renouvelables Fédération des Cuma de Dordogne 06 40 66 21 93 simon.salort@cuma.fr